

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 23 février 2023

Nombres de conseillers : 11

Présents : 7

Absent : 4

Le 23 février deux mille vingt-trois (23/02/2023)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, Maire.

Présents : Mrs ARTO Jean - DEL GRANDE Stéphane –
Mmes GUILHON Sylvie - FRANCOIS Johanna – LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne -
SAIMMAIME Isabelle

Absent(s) excusé(s) – JAMMES Patrick, PASERO Fabien, PAMIES Sophie

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : JAMMES Patrick a donné pouvoir à PALIX Fabienne, PASERO Fabien a donné pouvoir à ARTO Jean, PAMIES Sophie a donné pouvoir à GUILHON Sylvie

Convocation expédiée le 16 février 2023

Secrétaire de séance : ARTO Jean

Début de séance 18h45– clôture de séance 19h 20

Points abordés

Information sur les travaux de voirie par Madame la maire :

Madame la Maire informe l'ensemble du conseil sur les travaux de voirie programmés sur l'année 2022 ;

- le début de la route de la bastide à la suite des travaux de Sydéo, il sera procédé au réglage, mise en forme et scarification de la chaussée avant la pose de l'enrobé pour une somme de 6930€ HT soit 8316 € TTC travaux commandés à SCR à la suite de l'accord du conseil municipal du 19 mai 2022.

-la réfection de la route des Audouards en bicouche pour un montant de 18 154€ HT et 21 784 € TTC.

-Il est mis au vote la délibération qui autorise Madame la Maire à signer le bon de commande pour les travaux des Audouards , votée à la majorité de 9 voix , et une abstention (GUILHON Sylvie).

Suite à la vente de la propriété HERVE et à la régularisation de la vente et de l'achat de toutes petites surfaces concernant le chemin rural mitoyen avec la propriété du nouveau propriétaire.

Les deux délibérations concernant la cession et l'acquisition de ces parcelles sont votées à l'unanimité

Les deux délibérations suivantes :

Recrutement d'agents contractuels de remplacement
Recrutement d'agents contractuels pour des emplois non permanents.

Permettent en cas de nécessité d'embaucher en urgence pour remplacer le personnel défaillant.

Votées à l'unanimité.

Enfin, la dernière délibération permettant à Madame la Maire de signer la convention d'adhésion au service ADS de la communauté de communes est également votée à l'unanimité

Le 30 mars 2023

La maire

LAVILLE Marie-Noëlle



Le secrétaire de séance

ARTO Jean